

Pour les divers mouvements et autres sympathisants :
État d'urgence — info@etatdurgence.ch
Chemin des Mouettes 14
1007 Lausanne

Lausanne, le 26 juin 2023

Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous vous remercions pour votre réponse du 4 avril 2023 et nous souhaitons apporter des précisions à notre demande initiale.

Nous sommes pleinement conscient·e·s de l'engagement actif de la Ville de Lausanne en faveur du milieu associatif. Toutefois, nous sommes perplexes, par exemple, la Ville a récemment abandonné le projet Mercador à la Riponne, laissant vacants 1300 m² à l'ancien emplacement du Mövenpick. Cette situation soulève des questions sur l'utilisation optimale des ressources disponibles.

Nous comprenons que l'Espace Dickens et d'autres emplacements gérés par la Fondation pour l'Animation socioculturelle Lausannoise (FASL) sont destinés à accueillir des associations et favoriser les rencontres entre différents acteurs. Cependant, ces lieux ne répondent pas à nos attentes spécifiques actuels, comme nous l'avons mentionné dans notre lettre du 23 mars 2023. Nous avons besoin, non de louer des bureaux pour des événements particuliers, ce que nous faisons déjà, mais d'un espace de travail permanent, équipé de manière fixe et adapté à la production de contenu médiatique de qualité. La nature de nos activités nécessite, entre autres, un lieu où nous puissions installer nos équipements et notre matériel, sans avoir à le déplacer à chaque fois que nous devons travailler. Cela nous permettrait de développer efficacement notre média alternatif, comprenant des articles, des podcasts, des vidéos et d'autres supports, tout en facilitant la collaboration avec d'autres groupes de militants et la commune (Assises).

Par ailleurs, nous regrettons qu'aucune réponse n'ait encore été apportée au postulat de Madame Sophie Michaud Gigon « Une Maison des associations - Pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer une maison des associations et de faciliter la location de surfaces adéquates réunissant le monde associatif et facilitant les synergies.

Ce postulat a été déposé le 2 octobre 2019 et a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 15 février 2022, soit il y a seize mois.

Ainsi, nous considérons que notre demande est parfaitement justifiée et essentielle, notamment compte tenu de l'urgence des enjeux climatiques et environnementaux actuels. Nous jouons un

rôle crucial dans la sensibilisation et la diffusion de ces informations. Un espace de travail adéquat renforcerait notre capacité à informer le public.

Les mouvements écologiques ne sont pas une menace pour la Municipalité ou pour la société en général. Au contraire, nous sommes des acteurs engagés qui travaillons à créer un avenir plus durable pour toutes et tous. Cela s'est clairement démontré par le passé.

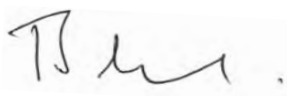
Par ailleurs, en soutenant notre démarche, la Ville de Lausanne a la possibilité de se distinguer en marquant son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement. Elle consoliderait sa réputation en tant que ville avant-gardiste.

Afin de trouver des solutions, nous sollicitons une rencontre avec les représentants de la Municipalité de Lausanne. Un dialogue ouvert et constructif nous permettra d'expliquer en détail nos besoins spécifiques, de discuter des options potentielles et de rechercher des compromis mutuellement bénéfiques.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envisager cette demande de rencontre.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, nos meilleurs messages.

État d'urgence pour les divers mouvements signataires et autres sympathisants,
Brigitte Nicod, Isabelle Gimenez, Jil Silberstein, André Balestrini pour etatdurgence.ch



Annexe : postulat du 2 octobre 2019 de Madame Sophie Michaud Gigon « Une Maison des associations - Pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne ».

Postulat

Une Maison des associations – Pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne

Dans une société dynamique et active pour le bien commun, les associations jouent un rôle majeur. Rassemblant les bonnes volontés, souvent fruit d'initiatives citoyennes répondant à un besoin, parfois même palliant des fonctions que devraient ou pourraient prendre en charge les autorités (mais avec des budgets et une capacité de réaction souvent différents), le tissu associatif remplit des missions s'insérant admirablement entre les collectivités publiques et la population.

Prises toutes ensemble, les associations ont des similitudes et des besoins communs : une base de bénévolat et des sources de financement de plus en plus difficiles à renouveler, une certaine créativité et réactivité due à leur taille et des acteurs souvent très engagés, la nécessité de professionnaliser certaines tâches administratives pour être compétitives et répondre aux attentes des donateurs et bailleurs de fonds, ainsi que pour accompagner les personnes y travaillant ou s'y engageant bénévolement. Grandes, petites, locales, nationales, elles ont besoin de ressources juridiques, informatiques, techniques et administratives pour remplir leurs missions de manière efficace. Et plus que tout, elles ont besoin de locaux qui permettent la tenue de séances, en grand ou petit comité, un accueil des clients, des membres, des médias ou des partenaires, ainsi que des bureaux fonctionnels pour le personnel salarié (les grandes organisations sont ici concernées).

Or, être bien placés géographiquement et avoir des locaux adaptés à ces multiples tâches coûte très cher à Lausanne. Les associations sont prêtes et habituées à mutualiser les espaces communs comme des salles de réunions ou des cuisines pour le personnel, comme elles seraient d'ailleurs gagnantes à se partager certaines ressources transversales comme des juristes ou des informaticiens. Par ailleurs, les synergies découlant d'une proximité géographique entre associations sont souvent source de nouveaux projets ou de solutions profitant à tout le monde.

Tout ceci appelle à la réunion physique au sein d'un même lieu d'une partie de ces acteurs précieux à notre démocratie et à l'intérêt général.

Notre Conseil communal a à plusieurs reprises validé l'importance des associations et sa volonté de les soutenir. Le rapport préavis municipal 2013/15 *« Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat. Réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien »* a été écrit et traité en 2013, 12 ans après le dépôt de la première motion. Le préavis indique qu'« il importe en revanche de prendre en considération que le regroupement de bureaux pour des associations dans un même lieu peut apporter des avantages qui vont au-delà de la simple résolution de problèmes de logement. En effet, ces regroupements peuvent contribuer à une meilleure coordination des activités des associations et au développement de collaborations ponctuelles. » et affirme qu'à plus long terme et pour autant qu'un immeuble soit disponible, la Municipalité fera les démarches en vue de l'acquérir afin de créer une Maison des associations.

Qu'en est-il aujourd'hui de la politique municipale en faveur des associations ?

Le Conseil communal a adopté ce préavis en 2013 et depuis la situation n'a pas évolué. La Ville ou le Canton soutiennent plusieurs associations via des subventions mais le besoin de l'accessibilité aux locaux et de la mutualisation des forces reste flagrant. Je rappelle ici que les maisons de quartier ne remplissent pas ce rôle mais sont à disposition de la population pour des événements ponctuels accompagnés par les animateurs de la FASL. Une association ne peut y trouver refuge pour y travailler, même si, une fois ou l'autre, elle peut sans doute louer une salle en vue d'une réunion particulière.


Si les terrains ne sont pas en possession de la Ville, celle-ci peut jouer avantageusement la médiatrice entre des promoteurs/gérances et les associations, lesquelles n'ont souvent pas les ressources humaines pour gérer ce genre de contacts et de projets. A Neuchâtel et à Genève, des exemples existent depuis

plusieurs années, comme dans d'autres pays d'ailleurs (Canada, Belgique, etc.). Lausanne pourrait s'en servir pour adapter et améliorer son propre concept.


En début de chaque législature, un crédit immobilier est défini pour l'acquisition de biens immobiliers. Nous demandons ainsi à la Municipalité de suivre son intention décrite dans le rapport-préavis 2013/15 et d'inscrire ceci dans ces prochains projets.

Ce postulat demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer une maison des associations et de faciliter la location de surfaces adéquates réunissant le monde associatif et facilitant les synergies.

2 octobre 2019


Sophie Michaud Gigon

Sophie Michaud Gigon


Alice Genoud

Alice Genoud


Karine Roch

Karine Roch


Ilias Panchard


Vincent Brayer


Xavier Compaux

D. Aug